
amnesty international

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

**Compte à rebours avant les Jeux
olympiques
– les
promesses
non tenues**



**République
populaire de**

Chine

**Compte à rebours avant les Jeux
olympiques – les promesses non tenues**

Juillet 2008

Index AI : ASA 17/089/2008

**INTERNATIONAL SECRETARIAT, 1 EASTON STREET, LONDON WC1X 0DW, UNITED
KINGDOM**

TRADUIT PAR LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL (ÉFAI)

Introduction

« L'État respecte et protège les droits humains. »

« sanctionné » « punis »

« force au service du bien » « La situation au Tibet préoccupe vivement le CIO. Nous avons déjà exprimé l'espoir de voir ce conflit se régler pacifiquement le plus rapidement possible. La violence, quelle qu'en soit la raison, est contraire à l'esprit et aux valeurs olympiques. Le CIO continuera de respecter la cause des droits de l'homme. »

« norme d'or » « très petit nombre de questions restaient en suspens, concernant par exemple nos diffuseurs et le fait qu'il faut encore voir quel impact les mesures provisoires qui ont été prises auront sur la qualité de l'air »

¹ Amnesty International, *Chine. Compte à rebours avant les Jeux olympiques : trois ans pour réformer la situation des droits humains ?* (ASA 17/021/2005) ; Amnesty International, *Chine. À l'approche des Jeux olympiques, des promesses non tenues en matière de droits humains* (Index : ASA 17/046/2006) ; Amnesty International, *Chine. À l'approche des Jeux olympiques, les réformes concernant la peine capitale et les médias sont occultées par la répression contre les militants* (ASA 17/015/2007) ; Amnesty International, *Chine. Jeux olympiques et droits humains : il reste un an à Pékin pour tenir ses promesses* (ASA 17/024/2007) ; Amnesty International, *Chine. Compte à rebours avant les Jeux olympiques – Les mesures de répression mettent en péril l'héritage olympique* (ASA 17/050/2008) ; Amnesty International, *Chine. Compte à rebours avant les Jeux olympiques – répression brutale contre les manifestants tibétains* (ASA 17/070/2008) ; et Amnesty International, *People's Republic of China: Tibet Autonomous Region – access denied* (ASA 17/085/2008).

² Amnesty International, *Chine. Compte à rebours avant les Jeux olympiques – répression brutale contre les manifestants tibétains* (ASA 17/070/2008) ; et Amnesty International, *People's Republic of China: Tibet Autonomous Region – access denied* (ASA 17/085/2008).

³ Voir « Le Tibet libère 1 157 personnes impliquées dans les émeutes à Lhassa », agence Xinhua, 20 juin 2008.

⁴ Voir le communiqué de presse des Nations unies intitulé : « UN human rights experts call for restraint and transparency as mass arrests are reported in the Tibet Autonomous Region and surrounding areas in China », 10 Avril 2008, disponible sur

<http://www.unhchr.ch/hurricane/hurricane.nsf/0/04E93C974F48F850C1257427002D7EAD?opendocument>

⁵ Cette attitude marque une rupture par rapport à la réaction des autorités après d'autres catastrophes de même ampleur, comme l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), en 2003.

⁶ Jacques Rogge, le président du CIO a déclaré en avril 2002 : « Nous sommes convaincus que les Jeux olympiques vont contribuer à améliorer la situation des droits humains [en Chine] [...] Le CIO a engagé les autorités chinoises à améliorer dans les plus brefs délais leur bilan en matière de droits fondamentaux. Néanmoins, le CIO est une organisation responsable et, si nous n'étions pas satisfaits des mesures prises dans les domaines de la sécurité, de la logistique ou des droits humains, nous agirions en conséquence [...] J'ai dit clairement, après des discussions avec Amnesty International, que notre rôle n'était pas de surveiller la situation des droits humains, car cela nécessiterait des moyens et du personnel spécialisés que nous n'avons pas. J'ai dit également que nous resterions en contact étroit avec Amnesty International et Human Rights Watch afin qu'elles nous tiennent informés et nous fassent part de leurs sentiments. » Émission Hardtalk, BBC, 23 avril 2002.

⁷ Par exemple, le 5 avril 2006, Jacques Rogge a été cité par l'Agence France Presse (AFP), selon laquelle il aurait déclaré : « Il est clair que l'organisation des Jeux olympiques va faire beaucoup pour l'amélioration des droits humains et des relations sociales en Chine ». Plus spécifiquement, dans une interview en ligne accordée au journal *Die Welt* le 25 décembre 2007, le vice-président du CIO, Thomas Bach, a déclaré : « Les Jeux peuvent servir de catalyseur et contribuer à ouvrir une société. Nous l'avons déjà constaté en Chine, par exemple avec de gros progrès dans le domaine des médias et de la peine de mort. Il y a eu aussi de nouvelles lois en faveur des travailleurs migrants et contre le travail des enfants. »

⁸ Déclaration de Jacques Rogge, communiqué de presse du CIO, 23 mars 2008.

⁹ « Level of preparations for Beijing 2008 have set a gold standard for future Games », communiqué de presse du CIO, 8 juillet 2008.

¹⁰ Selon le président de la Commission de coordination du CIO pour les Jeux de la XXIX^e Olympiade, Hein Verbruggen : « Nous entrons maintenant dans la phase opérationnelle, bien sûr. Cela signifie que nous allons devoir apporter à toutes les parties prenantes, et notamment aux médias, ce que nous avons promis. » Cité dans « Olympics: IOC head calls on China to honour media pledges », AFP, 8 juillet 2008. Voir plus loin la réponse officielle de la Chine concernant la liberté de diffusion.

Peine de mort – des réformes certes, mais limitées

« de préserver la dignité humaine »

« inappropriées » « insuffisant »

« Lorsque la loi prévoit la peine de mort, celle-ci doit être appliquée »

« humaine »

« volontaire »

« gros trafiquants de drogue » « soutiendrait fermement la répression du commerce de la drogue et approuverait tous les verdicts prononcés par des tribunaux d'instance inférieure s'appuyant sur des éléments suffisants pour motiver une condamnation à mort »

¹¹ Cette résolution appelle à l'adoption d'un moratoire mondial sur les exécutions. Elle a été adoptée par 104 voix pour, 54 voix contre et 29 abstentions. Cinquante-huit pays, dont la Chine, ont un peu plus tard fait parvenir une « note verbale » au secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, déclarant officiellement qu'elles continuaient « de s'opposer à toute tentative visant à imposer un moratoire sur la peine de mort ou son abolition ». Voir « UN plans to resume capital punishment debate », Inter Press Service (IPS), 25 février 2008.

¹² Voir par exemple le commentaire d'un fonctionnaire de la Cour populaire suprême, cité dans le document référencé ASA 17/046/2006, p. 10.

¹³ « Top court overturns 15% death sentences in 1st half year », *China Daily*, 27 juin 2008.

¹⁴ Par exemple, Xiao Yang aurait déclaré : « Toute affaire mettant en jeu une vie humaine est d'une importance vitale [...] Nous ne pouvons que faire preuve de la plus grande prudence dans ce domaine. » (Cité dans ASA 17/015/2007, p. 4.

¹⁵ « Chief judge takes hard line on death penalty », *South China Morning Post*, 13 avril 2008.

¹⁶ Nom complet en chinois : « , ». Voir *Zhongguo Xinwenwang*, 21 mai 2008.

¹⁷ « La Cour populaire suprême, le Parquet populaire suprême, le ministère de la Sécurité publique et le ministère de la Justice exigent que les affaires dans lesquelles l'accusé risque la peine de mort soient traitées avec davantage de rigueur et dans le plein respect du droit » () disponible sur <http://www.chinacourt.org/public/detail.php?id=237697>. Voir également « Procedures detailed for death penalties », *China Daily*, 12 mars 2007, et « Chinese law enforcement agencies urge caution in handling death penalty cases », *Xinhua*, 11 mars 2007. Pour plus d'informations, voir ASA 17/015/2007, p. 6.

¹⁸ Voir ASA 17/046/2006, p. 5.

¹⁹ Voir ASA 17/015/2007, p. 9.

²⁰ Ainsi, dans une motion soumise en mars 2006 à la Cour populaire suprême, le président du tribunal populaire supérieur du Hunan, Jiang Bixin, demandait que la peine capitale soit progressivement abandonnée pour les crimes économiques tels que le détournement de fonds ou la corruption passive. Voir ASA 17/046/2006, p. 10.

²¹ Pour plus d'informations, voir ASA 17/050/2008, p. 31.

²² « China executes six drug dealers on international anti-drug day », *Xinhua*, 26 juin 2008.

Détention sans procès – aucun pas en avant, plusieurs pas en arrière

« *dignité humaine* »

« *rééducation par le travail* » « *désintoxication obligatoire* » « *de la détention et du rapatriement* »

« *rééducation par le travail* » « *comportements délictueux* » « *la publicité ou la diffusion de tracts illégaux, les services de taxi et les activités commerciales sans autorisation, le vagabondage et la mendicité* » « *mesures controversées* » « *rééducation par le travail* »

« *fonctionnaient totalement en dehors du système judiciaire chinois, n'avaient aucune légitimité juridique au regard du droit chinois et violaient le droit à bénéficier d'une procédure en bonne et due forme, tel que le garantissent les conventions internationales relatives aux droits humains* »

« *rééducation par le travail* » « *des condamnations erronées, du fait des carences de la justice que constitue, entre autres, l'absence d'un avocat de la défense* » « *rééducation par le travail* »

« *éradiquer, à l'approche des Jeux olympiques, les activités illégales sur la place Tiananmen et le long de l'avenue Chang'an* » « *faire disparaître les activités illégales qui ternissent l'image de la ville et affectent l'ordre social* » « *rééducation par le travail* »

« *de garantir la paix sociale pendant les Jeux olympiques de Pékin* » « *était passible d'une mise en garde, d'un placement en détention ou d'une sanction pénale* »

« *afin qu'aucune plainte ne parvienne aux autorités provinciales ou nationales* » « *prendre des dispositions efficaces pour garantir la*

²³ Voir ASA 17/050/2008 p. 23, et « Thousands of Falun Gong adherents arrested throughout China in run-up to Olympics », Falun Dafa Information Center, 7 juillet 2008. Les pratiquants du Fa Lun Gong placés en détention courent le risque d'être torturés ou, plus généralement, maltraités. Voir « Yu Zhou dies as China launches pre-Olympic purge of Falun Gong », *The Sunday Times*, 20 avril 2008.

²⁴ Voir ASA 17/046/2006 p. 12 et ASA 17/050/2008 p. 26.

²⁵ Voir « 'Black jails' in the host city of the 'Open Olympics' », Chinese Human Rights Defenders (CHRD), 21 septembre 2007. Voir également « "Exclusive – secret Chinese jail makes silencing protests a business », Reuters, 11 septembre 2007.

²⁶ M. Zhong, « 'Black jails' in the host city of the 'Open Olympics' », CHRD, 21 septembre 2007.

²⁷ « Mao's education through labour system under fire », *South China Morning Post*, 5 décembre 2007.

²⁸ « Beijing police crack down on beggars, peddlers near Tianamen Square », Xinhua, 2 janvier 2008.

²⁹ « Shanghai to restrict dissidents during Olympics », Associated Press, 24 juin 2008 ; « Activists warned on Olympic protests », *New York Times*, 26 juin 2008.

³⁰ « Shanghai to restrict dissidents during Olympics », Associated Press, 24 juin 2008.

³¹ « Activists warned on Olympic protests », *New York Times*, 26 juin 2008.

stabilité » « d'empêcher totalement les plaignants potentiels de se rendre à Pékin »

Cas individuels – complément d'information

Bu Dongwei « rééducation par le travail »

Liu Jie « rééducation par le travail » « rééducation par le travail »
travail » « rééducation par le travail »

Wang Ling Wang Guilin Yu Changwu « rééducation par le travail »

Militants chinois – persécutés parce qu'ils entendent défendre les droits humains

« Séparatisme » « subversion » « troubles à l'ordre public » « atteinte à la sûreté de l'État » « divulgation de secrets d'État »

Cas individuels – complément d'information

Huang Qi « acquisition illégale de secrets d'État »

³² « Activists warned on Olympic protests », *New York Times*, 26 juin 2008.

³³ Voir, par exemple, « Police detain parents after China quake city protest », Reuters, 21 juin 2008.

³⁴ Selon des sources locales, ce centre accueille aussi bien des prostituées et des délinquants mineurs que des toxicomanes. Les proches de Liu Jie assurent que celle-ci ne s'est jamais droguée.

³⁵ Wang Ling, militante pour les droits au logement habitant Pékin, a été astreinte à quinze mois de « rééducation par le travail », en octobre 2007, pour avoir fait circuler des pétitions et avoir préparé des banderoles de protestation contre la démolition de sa maison, dans le cadre d'un projet immobilier en relation avec les Jeux olympiques. Elle serait détenue au centre de « rééducation par le travail » de Daxing, à Pékin. En janvier 2008, Wang Guilin et Yu Changwu, tous deux militants des droits de la terre originaires de la ville de Fujin, dans la province du Heilongjiang, ont été astreints, respectivement, à dix-huit mois et deux ans de « rééducation par le travail ». Pour plus d'informations, voir ASA 17/050/2008, p. 25-26.

³⁶ Intitulé officiel : Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme), Résolution 53/144 de l'Assemblée générale des Nations unies (Distr. GENERAL A/RES/53/144, 8 mars 1999). Pour plus d'informations, voir ASA 17/045/2004.

³⁷ Pour plus d'informations sur le harcèlement auquel a été soumis Teng Biao de la part des autorités, notamment sur son arrestation arbitraire par la police, voir ASA 17/050/2008, p. 10-11.

³⁸ Voir l'Action urgente d'Amnesty International UA 172/08, *Détention au secret / Craintes de torture et d'autres formes de mauvais traitements. Chine. Huang Qi (h), militant des droits humains, 45 ans* (ASA 17/084/2008). Huang Qi avait déjà purgé une peine de cinq ans d'emprisonnement pour « subversion » pour avoir mis en place en 1998 un site Internet (www.64tianwang.com) destiné à aider les membres de sa famille à retrouver la trace de proches portés manquants depuis la vague de répression qui avait suivi le mouvement de 1989 en faveur de la démocratie. Ce site contenait également des informations sur le mouvement indépendantiste de la région autonome ouïghoure du Xinjiang et sur le mouvement spirituel du Fa Lun Gong, interdit en Chine. Dans son verdict, le tribunal faisait également allusion à un rapport d'Amnesty International que Huang Qi aurait mis en ligne sur son site : *The People's Republic of*

6 *Recommandations d'Amnesty International au Sommet ordinaire de l'Union africaine*

« cherché querelle et fomenté des troubles » « disciplinaire »
« un chantier de rénovation urbaine le long de l'axe central sud de la
ville » « rien à voir avec les sites ou travaux olympiques » « axe
central » zhongzhou xian Projet de sauvegarde du patrimoine culturel

olympique »renwen aoyun wenwu baohu jihuaZhongzhoul, « grand

chantier de rénovation environnementale »« site olympique majeur »

Hu Jia*« incitation à la subversion »« La Police continue de violer les droits des citoyens à l'approche du 17^e Congrès du Parti communiste »« d'inciter d'autres personnes à contester le pouvoir de l'État »*

« rééducation »« chants rééducatifs »

Zeng Jinyan

Chen Guangcheng

Yuan Weijing,

Yang Chunlin*« incitation à la subversion »« Non aux Jeux olympiques ; oui aux droits humains »*

Liberté de la presse et accès à Internet – les promesses non tenues

« sans le moindre décalage dans le temps »« ce qui se passe vraiment, au

moment où cela se passe »« en direct »

Irish Times« harcelé Coonan et intimidé ses contacts chinois, pour les dissuader de

donner des interviews »« obligé le photographe à effacer les clichés qu'il avait

pris »« Un fonctionnaire du tribunal nous a poliment demandé de partir »« Puis, alors que nous étions en train de partir, deux policiers en uniforme extrêmement

désagréables se sont approchés de notre voiture et ont obligé le photographe à

vider la carte mémoire de son appareil. »

Dans le camp de l'hépatite B

Cas individuels – complément d'information

« incitation à la subversion » **Huang JinqiuYang Tongyan**

Shi Tao

Visiteurs étrangers venant assister aux Jeux olympiques – quelles restrictions ?

« mettre en péril la sécurité de l'État, de porter atteinte aux droits et aux intérêts de la société ou de troubler la stabilité sociale » « subversion » « mettant en péril l'intérêt national » « portant atteinte à la politique, à l'économie, à la culture ou à la morale chinoises » « aurait trait à des secrets d'État » « de vouloir, selon toutes probabilités, se livrer à des activités mettant en péril la sécurité de l'État et l'intérêt national »

« des slogans, des banderoles ou tout autre message de nature religieuse, politique ou raciale » « aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique » « l'affichage de slogans, banderoles ou autres supports de nature insultante dans les lieux sportifs » « de nature insultante » « comportement socialement perturbateur » « manifestations publiques majeures à caractère culturel ou sportif » « l'affichage de slogans, banderoles ou autres supports de nature insultante » « comportements divers troublant le bon ordre des manifestations publiques majeures »

« les participants aux Jeux olympiques peuvent bien entendu exprimer leurs opinions » « doit se conformer aux lois en vigueur dans le pays hôte »

« tout emplacement pour lequel une accréditation olympique officielle est requise »

Conclusions et recommandations

« rééducation par le travail » « indésirables » « nettoyer »

« nettoyage »

« liberté totale de la presse »

« dignité humaine »

China, Tiananmen – Eleven Years on – Forgotten Prisoners (ASA 17/017/2000, mai 2000).

³⁹ Pour plus d'informations, voir ASA 17/050/2008, p. 12.

⁴⁰ Pour plus d'informations, voir ASA 17/046/2006, p. 14, et ASA 17/015/2007, p. 15.

⁴¹ Voir la page <http://baike.baidu.com/view/17649.htm>.

⁴² Ce stade aurait été construit dans les années 1950. C'était à l'époque la première installation sportive chinoise équipée de projecteurs. Le secteur aurait été le théâtre d'importants travaux immobiliers à l'approche des Jeux olympiques. Voir, par exemple, <http://en.beijing2008.cn/news/olympiccities/beijing/n214201139.shtml> et <http://chinavr.net/bj2008/index.htm>.

⁴³ Il s'agit d'un centre de presse principal, d'un centre de radio-télédiffusion internationale réservé aux journalistes de la presse écrite et de la télévision accrédités et d'un centre médiatique international destiné aux journalistes non accrédités. Voir « Largest media centre in Olympic history opens », *South China Morning Post*, 9 juillet 2008.

⁴⁴ « CCTV To Broadcast Olympic Events Live Without Delay », Xinhua, 8 juillet 2008.

⁴⁵ Voir <http://www.fccchina.org/harras.htm>.

⁴⁶ Voir <http://www.fccchina.org/harras.htm>.

⁴⁷ Voir <http://www.fccchina.org/harras.htm>.

⁴⁸ « The Final Countdown: 100 Days ahead of the Beijing Olympics, Foreign Correspondents Club of China concerned about deteriorating reporting conditions », 28 avril 2008.

⁴⁹ « Tight security for Olympic torch in China's Xinjiang », *International Herald Tribune*, 19 juin 2008.

⁵⁰ Selon l'Organisation mondiale de la santé, l'hépatite B est endémique en Chine. Plus de 120 millions de personnes (soit près de 10 p. cent de la population) en auraient contracté le virus. Bien que la maladie ne soit pas transmissible par simple contact, il semblerait que les personnes porteuses du virus fassent généralement l'objet de mesures de discrimination dans les domaines de l'enseignement et du travail.

⁵¹ Voir ASA 17/050/2008, p. 20.

⁵² « Blockade of NGO websites seen as pre-Olympics crackdown », *South China Morning Post*, 25 juin 2008.

⁵³ « Group warns China on website shutdown », *Financial Times*, 25 juin 2008.

⁵⁴ Disponibles en chinois sur le site du BOCOG : <http://www.beijing2008.cn/news/official/bulletin/official/n214387789.shtml>.

Une traduction en chinois, non officielle, réalisée par l'organisation Human Rights in China (HRIC), figure sur le site : <http://hrichina.org/public/PDFs/PressReleases/Legal-Advisory-04Jun08-Guidelines-Translation.pdf>

⁵⁵ À savoir, une déclaration de Hein Verbruggen à l'AFP, le 4 juin, selon laquelle le CIO n'essayait pas de « museler les athlètes » et que l'interdiction signifiée par le CIO ne s'appliquait qu'aux « manifestations sur les terrains de sport »

(http://sports.indiatimes.com/Were_not_trying_to_muzzle_athletes/articleshow/3100201.cms) ; et les propos de Jacques Rogge, qui déclarait : « La capacité d'une personne à s'exprimer est un droit fondamental de l'homme. En tant que telle, elle ne nécessite pas de clause spéciale dans la Charte olympique car elle y figure implicitement. »

(<http://www.nytimes.com/2008/06/03/world/asia/03china.html?em&ex=1212638400&en=b059c02f19d94137&ei=5087%0A>).

⁵⁶ Ces recommandations résument diverses recommandations déjà formulées à l'adresse du gouvernement chinois. La liste complète figure dans le document ASA 17/050/2008.

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :
People's Republic of China. The Olympic countdown – broken promises*

*La version en langue française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international
par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – août 2008*

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>